



Compte-rendu de l'audio-conférence du 31 mars 2020

Alors que le covid-19 multiplie les victimes sur l'ensemble du territoire, que la DG a insisté auprès des Directions locales pour informer les Organisations Syndicales locales, notre Direction, dont la Nouvelle Directrice est enfin arrivée, a pris contact avec les OS le 25 mars dernier. FO DGFIP 87 soutient la Direction dans la mesure où cette dernière fait le maximum pour protéger le maximum les agents en les plaçant dès que possible en ASA ou en télétravail; le présentiel doit être exceptionnel.

Depuis, la première prise de contact des tableaux relatifs à la situation des effectifs sont transmis de manière hebdomadaire aux OS .

Situation des effectifs DDFIP87 – COVID19

Date	Effectifs présents dans les services	Effectifs en Télétravail	Services Fermés	Effectifs en A.S.A	Agents malades ou en suspicion de COVID19
16/03/20	391	16	0	74	0
17/03/20	256	16	0	259	0
18/03/20	150	10	0	341	0
19/03/20	154	11	0	344	0
20/03/20	148	11	0	349	0
23/03/20	138	38	0	353	0
24/03/20	136	58	1	351	0
25/03/20	122	61	0	355	0
26/03/20	127	61	0	353	0
27/03/20	124	61	0	354	0

Ainsi, dans ce contexte inédit, FO DGFIP 87 a répondu présente pour participer à l'audioconférence proposée pour le 31 mars avec l'ensemble des OS du département.

Après nous nous remercier pour notre présence, la Directrice a répondu aux diverses questions qui lui avaient été adressées:

- Les agents présents:

Les Plans de Continuité d'Activité (PCA) ont été élaborés dès le 12 mars afin de définir avec les chefs de services les missions prioritaires ainsi que le nombre d'agents devant être

présents pour les accomplir afin de soutenir l'activité économique mais aussi assurer le paiement des payes et pensions de l'Etat et des Collectivités Territoriales. Si le nombre était important au départ, il a largement diminué. A noter que que SPFE et les Trésoreries hospitalières restent ouverts; les agents présents représentent 20% des effectifs, les autres étant en télétravail ou étant confinés.

Pour ceux qui travaillent, la Directrice nous a assuré que les distance de sécurité étaient respectées afin d'effectuer les gestes barrière, des produits nettoyants de surface et de clavier ont été distribués ainsi que des gants. Une première livraison de masques est à venir et sera distribuée en priorité aux personnels en contact avec le public. Une nouvelle commande de gel hydro-alcoolique est en attente.

- Les PC portables

Le stock a été nationalisé; 50 PC ont été distribués en 2 vagues; une livraison complémentaire pourrait intervenir (21 supplémentaires seront déployés). Le nombre de télétravailleurs est de 75. Il y aura 1 PC par site a minima et voire jusqu'à 6 pour les services prioritaires.

- Les prestations de ménage

Elles continuent d'être assurées.

- Le Courrier

FO DGFIP 87 s'était inquiétait quant à la question de la durée de vie du virus sur les documents. Compte tenu du délai de distribution de courrier, les agents l'ouvrant ne courent aucun risque mais ces derniers ont été dotés de gants.

- Les tickets restaurant

Aucune compensation n'est encore prévue par la DG pour contre-balancer la fermeture des restaurants administratifs. Idem pour les trajets domicile travail lorsque les transports en commun ne fonctionnent plus. Il faut attendre...

- Obligation de poser des congés

Si cette mesure est apparue pour les travailleurs du privé, il n'en est rien pour la fonction publique. Par contre pour les agents devant se rendre sur leur lieu de travail, ces derniers ne peuvent en poser compte tenu du PCA; certains pourraient être même appelés en cas de nécessité.

Par contre lors du retour et compte tenu des retards de traitement, il pourrait être envisagé des refus compte tenu des nécessités de service.

- Prime de 1 000€

La directrice a rappelé le rôle de l'Etat quant à la nécessité d'assurer le service public et d'assister les plus faibles. Si le privé est contraint d'aller au travail pour les missions essentielles, ceux qui sont au chômage technique ne perçoivent que 84% de leur paie, ce qui n'est pas le cas des agents confinés.

Cependant, le Ministre réfléchit pour que soit mis en place une prime pour remercier les agents et notamment ceux des trésoreries hospitalières...

- Campagne IR

Aucun calendrier n'est arrêté mais un report semble vraisemblable pour un début de campagne au 15/04 au lieu du 9/04; le dépôt papier pourrait être même supérieur au dépôt en

ligne. Le ministre rappellera cette année la possibilité de déclaration tacite pour les contribuables dont la situation n'aurait pas changé. Le but en ayant le moins de déclaration papier serait de pouvoir réinjecter dans l'économie les crédits d'impôts dus, de modifier les taux et de recouvrer également les créances tout en ne mettant pas en difficulté les agents ainsi que les contribuables.

- Service minimum de la DGFIP

Aucune diffusion n'a été effectuée quant à la fermeture de nos services pendant la période de confinement; des affiches sont apposées sur les immeubles; le déplacement dérogatoire pour obtenir des renseignements administratifs n'existe pas sur les attestations de sortie. Les usagers ont cependant la possibilité de nous contacter par le biais de leur messagerie sécurisée ou le téléphone.

- L'après confinement

Comme l'a dit la Directrice, "à chaque jour suffit sa peine".


Cependant, des priorités seront sûrement données par la DG afin de rattraper le retard accumulé. Tout sera calé afin que l'utilisateur ne soit pas pénalisé.

- Agents en difficulté

Cette période de confinement obligé ou le fait de se rendre sur son lieu de travail peut générer certaines tensions ou inquiétudes légitimes. La directrice a rappelé l'existence de la cellule d'écoute psychologique pour les agents d'une part, et pour les cadres d'autre part. Il ne faut pas hésiter à la contacter; son numéro sera remis sur Ulysse 87. De même il sera demandé aux chefs de services de diffuser à leurs agents les coordonnées de cette cellule ainsi que de l'assistante sociale.

La prochaine audio-conférence aura lieu mardi prochain.

Pour FO DGFIP 87: Lydie Peyrichout

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu